



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par délibération du 10 novembre 2023, approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 28 novembre 2023 et par le Ministre des Affaires intérieures le 11 janvier 2024, no de référence 322/23/CR 846x41226, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a confirmé le règlement du 20 octobre 2023 du collège des bourgmestre et échevins portant sur une réglementation temporaire de la circulation à Eschdorf.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Eschdorf, le 19 janvier 2024
Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,

Date d'affichage: 19 janvier 2024